



## RENTREE 2022/2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Une fiche d'urgence à compléter
- Règlement de la cantine (à signer)
- Fiche inscription cantine pour septembre (repas occasionnels)
- Fiche inscription cantine à l'année (ci-dessous)

Ces formulaires dûment remplis et signés seront à déposer en mairie aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres avant le **20 juillet 2022**. Vous pourrez éventuellement les faire parvenir par mail à la mairie : [compta@lavau-sur-loire.fr](mailto:compta@lavau-sur-loire.fr).

**Ils devront être accompagnés de l'attestation d'assurance**

**Il ne sera pas possible de réinscrire votre enfant au restaurant scolaire si vous n'êtes pas à jour dans le règlement de vos factures au 01/09/2022.**

---

### FICHE INSCRIPTION SI VOUS SOUHAITEZ INSCRIRE VOTRE ENFANT A LA CANTINE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

Merci de compléter les éléments ci-dessous.

Je soussigné.e. Mme / M.....

Responsable légal de l'enfant .....

Scolarisé à l'école Granit Bleu en classe de.....

Prendra ses repas à la restauration scolaire le ou les jours suivants :

Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

M'engage à signaler toute modification intervenant pour l'enfant mentionné et à m'acquitter chaque mois, du coût de la restauration.

Règlement en prélèvement automatique chaque mois (joindre un RIB en début d'année scolaire)

Règlement après édition d'un titre de recettes en perception

*Les factures sont à disposition en mairie, vous recevez un avis de titre à payer de la Trésorerie*

Fait à Lavau-sur-Loire, le .....

M. Mme ..... Signature :



COMMUNE DE LAVAU SUR LOIRE  
CANTINE MUNICIPALE - REGLEMENT INTERIEUR

**2022/2023**

ARTICLE 1 : COMPORTEMENT DES ENFANTS

Les enfants fréquentant le restaurant scolaire sont tenus de :

- Se présenter à table munis d'une serviette marquée (nom, prénom)
- Respecter la nourriture et faire l'effort de goûter à tous les plats
- Ne rien jeter sur la table, d'une table à l'autre ou par terre, ceci pour garder un local agréable et éviter un surcroît de travail aux agents de cantine.
- Eviter de crier
- Ne pas chahuter, ne pas se déplacer à l'intérieur du local au cours du repas sauf en cas de nécessité
- Les agents de cantine chargés du service et de la surveillance pendant et après les repas sont responsables du bon fonctionnement de la cantine et de l'application de ce règlement.
- Comme il se doit, les enfants sont tenus de respecter ces personnes et tenir compte des remarques formulées.

ARTICLE 2 : MESURES DIVERSES

Tout comportement des enfants allant à l'encontre des règles précédemment définies pourra faire l'objet de remarques qui seront dans un premier temps éducatif.

Si l'attitude de l'enfant ne s'améliorait pas ou devenait agressive, les agents de cantine en référeront à l'adjoint délégué qui jugera des mesures à prendre et qui se mettra en rapport avec les parents.

Enfin, si après cette intervention, l'enfant persistait dans son comportement, un avertissement sera adressé aux parents pour les informer de la décision prise en collaboration entre l'adjoint délégué et la municipalité, à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet.

- Mise à l'écart des autres enfants
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive de la cantine

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT

En cas d'inscription ponctuelle, utiliser une fiche d'inscription fournie par la mairie et à retourner complétée à l'adresse mail : [cantine@lavau-sur-loire.fr](mailto:cantine@lavau-sur-loire.fr), au moins une semaine avant le jour de présence prévu.

**En cas d'inscription annuelle, compléter la fiche d'inscription jointe, à nous retourner avant le 20 juillet 2022.**

Le repas d'un enfant malade ou absent dans l'urgence et ne pouvant manger comme prévu pourra être annulé et non facturé, si l'appel est passé la veille avant 10h00 au **02 28 01 85 93**, si l'appel a lieu après 10h00 le repas sera dû.

Une inscription de dernière minute pourra également avoir lieu si l'appel est passé la veille avant 10h00

Lundi avant 10h00 pour le mardi  
Mardi avant 10h00 pour le jeudi  
Jeudi avant 10h00 pour le vendredi  
Et le vendredi avant 10h00 pour le lundi

#### ARTICLE 5 : PAIEMENT DES REPAS

A la fin de chaque mois, nous ferons parvenir le nombre de repas pris par chaque enfant à la perception qui se chargera de vous envoyer une facture. Vous avez également la possibilité de régler par prélèvement automatique, il vous suffit pour cela de compléter la fiche d'autorisation SEPA et de nous fournir un RIB. Une facture sera tenue à disposition en mairie.

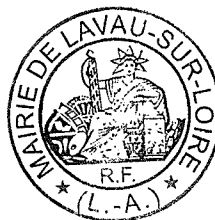
#### ARTICLE 4 : AUTRES REMARQUES

- Tout repas commandé ne sera pas remboursé sauf cas exceptionnel, et à l'appréciation de l'adjoint délégué.
- Pour tous problèmes ou questions, veuillez-vous adresser à la mairie au 02.40.56.10.26 ou au restaurant scolaire au 02.28.01.85.93
- La fréquentation de la cantine implique l'acceptation de ce règlement

Fait à Lavau sur Loire le 15 juin 2022

Nom et Signature des Parents

La Maire,  
Claire TRAMIER



**RESTAURANT SCOLAIRE  
DE LAVAU SUR LOIRE**

Fiche de renseignements et d'urgence

Année Scolaire 2022/2023

NOM de l'enfant .....	Prénom.....
Date & lieu de naissance.....	Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
Classe .....	Nom de l'enseignant(e) .....

Nom, prénom du (des) responsables(s) légal (légaux).... .....	Nom, prénom du (des) responsables(s) légal (légaux).... .....
Qualité : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>	Qualité : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>
Adresse : .....	Adresse : .....
.....	.....
Téléphone domicile : .....	Téléphone domicile : .....
Téléphone portable : .....	Téléphone portable : .....
Adresse courriel : .....	Adresse courriel : .....
Situation familiale : Célibataires <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Pacés <input type="checkbox"/> Vie Maritale <input type="checkbox"/> Divorcés/séparés* <input type="checkbox"/>	
*En cas de divorce, l'autorité parentale est-elle exercée en commun ? : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

*(L'autorité parentale est exercée en commun tant qu'une décision de justice n'a déchu un des deux parents de ses droits sur l'enfant. Si tel est le cas, une photocopie du document officiel doit nous être transmise)*

Nom & adresse de l'employeur : .....	Nom & adresse de l'employeur : .....
.....	.....
.....	.....
N° de téléphone : .....	N° de téléphone : .....

Frère(s) et/ou sœur(s) fréquentant l'école	Nom /Prénom	Année de naissance
.....	.....	.....
.....	.....	.....



**TOURNEZ LA PAGE SVP**

Régime alimentaire : tous aliments  sans porc   
Est-il allergique à certains aliments ? Oui  Non   
Si oui, quels aliments lui sont interdits ?.....  
Dans ce cas, fournir un certificat médical de l'allergologue. A défaut de non présentation d'un certificat médical, l'enfant ne pourra être admis au restaurant scolaire.

Personne à joindre en cas de nécessité si les parents sont absents (téléphone indispensable)  
M..... Qualité..... Téléphone.....  
M..... Qualité..... Téléphone.....  
Nom du Médecin traitant : ..... Téléphone .....  
Adresse : .....

Je soussigné.....responsable légal de l'enfant .....autorise le responsable du restaurant scolaire à prendre en cas de maladie ou d'accident toutes les mesures d'urgence.  
Date : ..... Signature :

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à notre connaissance (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre,) .....

Assurances : Nom de la compagnie : .....  
Numéro de police : .....

Le(s) responsable(s) de l'enfant désigné ci-dessus déclare(nt) exacts les renseignements portés sur la fiche. Il(s) s'engage(nt) à faire connaître les modifications à venir concernant les renseignements donnés ci-dessus.

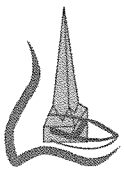
Date : ..... Signature :

Le(s) responsable(s) de l'enfant désigné ci-dessus déclare(nt) avoir pris connaissance des règlements du restaurant scolaire et s'engage(nt) à les respecter.

Date : ..... Signature :

Pièces à joindre au dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année scolaire 2022/2023



## INSCRIPTIONS PONCTUELLES

MAIRIE DE LAVAU-SUR-LOIRE  
44260 LAVAU-SUR-LOIRE  
Tel : 20 40 56 10 26

*Fiche pouvant être complétée pour plusieurs enfants de la même famille,  
SI les réservations sont identiques pour tous. (sinon une feuille par enfant)*

Nom / Prénom de l'enfant: \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nom / Prénom de l'enfant: \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Nom / Prénom de l'enfant: \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

**Veillez cocher le calendrier ci-dessous pour matérialiser les dates d'inscriptions aux repas de la cantine scolaire. Ce document est à transmettre pour toute demande d'inscription ponctuelle à la cantine, au moins une semaine avant le ou les repas prévu-s.**

**M. / Mme .....demande à inscrire l'enfant ou les enfants nommé.s. ci-dessus, à la cantine et à m'acquitter à l'issue de chaque mois, du coût de la restauration.**

Règlement en prélèvement automatique chaque mois (joindre un RIB en début d'année scolaire)

Règlement après édition d'un titre de recettes en perception

*Les factures seront à disposition en mairie*

Date et signature :

### ACTIVITE : CANTINE

MOIS .....						
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

A adresser à la boîte mail suivante : [cantine@lavau-sur-loire.fr](mailto:cantine@lavau-sur-loire.fr) ou à déposer en mairie.  
Si besoin, veuillez contacter la restauration au 02.28.01.85.93